



Depuis le début de l'année 2018, les importateurs chinois rechignent à acheter le bois en provenance du Cameroun, révèle l'Organisation internationale des bois tropicaux (Oibt) dans sa dernière note de conjoncture sur le marché mondial.

Cette réticence des importateurs chinois, apprend-on, est consécutive à l'augmentation du prix du bois camerounais sur le marché, suite à la décision prise par le gouvernement, dans le cadre de la loi des Finances 2018, de revaloriser la taxe à l'exportation du bois en grumes. Face à cette augmentation de leurs charges d'exportation (entre 2016 et 2018, la taxe à l'exportation du bois en grumes au Cameroun est passée de 17,5% à 30%), les exploitants forestiers locaux ont depuis le début de cette année, revu à la hausse les prix de leurs produits, ce que ne semblent pas apprécier les importateurs chinois.

La revalorisation répétée de la taxe à l'exportation du bois en grumes au Cameroun, que les officiels expliquent par la nécessité d'accroître les recettes fiscalo-douanières, dans un contexte marqué par une baisse généralisée des recettes publiques, pourrait plutôt créer un effet boomerang, si les acheteurs chinois continuent de boudier l'origine Cameroun.

En effet, selon la Plateforme forêt et communauté, un regroupement d'Ong œuvrant dans la gouvernance forestière, la Chine est devenue la première destination du bois camerounais (1er produit d'exportation du pays hors hydrocarbures), parce que les exportateurs y ont redirigé

leurs expéditions, pour échapper aux contraintes de l'Apv-Flegt, qui est un mécanisme rigoureux visant à s'assurer de la légalité des bois et autres produits dérivés exportés vers les territoires de l'Union européenne.

Source: Investir au Cameroun